



**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 481-2021 – RÉSEAU
TRANSPORT URBAIN | CIRCUIT #2 | SAINT-CHARLES-BORROMÉE**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 481-2021 – réseau transport urbain | circuit #2 | Saint-Charles-Borromée a été adopté le 13 juillet 2021.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 14^e jour de juillet deux mille vingt et un.

Nancy Fortier
Directrice générale et secrétaire-trésorière